COMMUNAUTÉ AURAY QUIBERON TERRE-ATLANTIQUE

LOCOAL MENDON

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Secteur LAPAUL

CONTEXTE

Création de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1er janvier 2014 et transfert de la compétence assainissement collectif au nouvel EPCI.

Dans le cadre de la mise en service de la nouvelle station d'épuration en juillet 2021, et compte tenu du plan local d'urbanisation de la commune et de la proximité avec le milieu sensible de la ria, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a décidé de programmer les travaux d'extension du réseau d'assainissement du secteur de Lapaul. Le réseau d'eau potable sera renouvelé en parallèle,

Ce secteur est classé dans le zonage d'assainissement de la commune.

Le maître d'œuvre de l'ensemble de cette opération est le cabinet Bourgois.

PLAN DE SITUATION

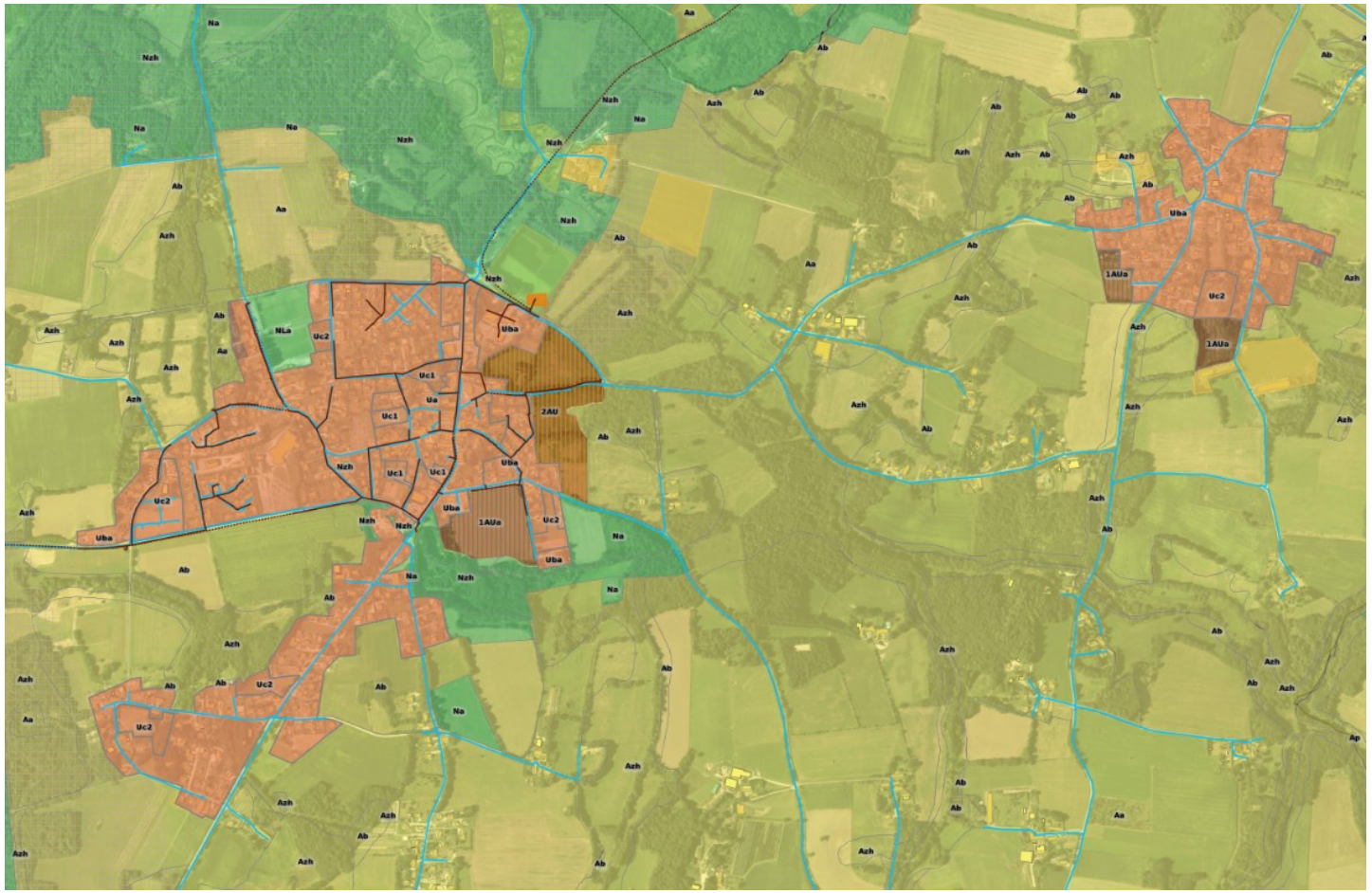

Secteur de Lapaul inscrit en zone urbanisable et au zonage d'assainissement collectif

COMMUNAUTÉ AURAY QUIBERON TERRE-ATLANTIQUE

SITUATION DES ANC

INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAUT	8
INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE	15
INSTALLATION NON CONFORME	41
	64

EMPRISE DES TRAVAUX

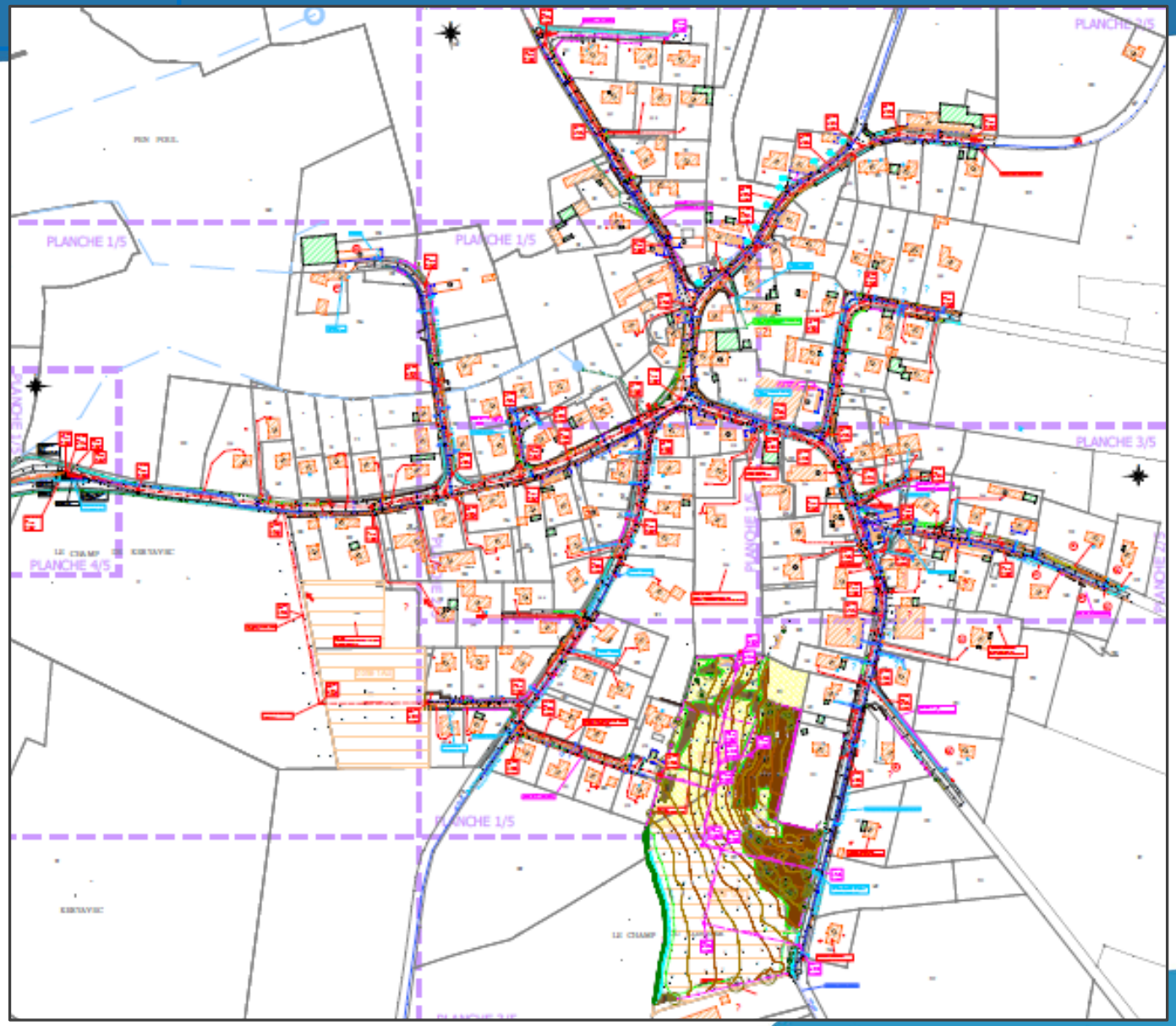

COMMUNAUTÉ AURAY QUIBERON TERRE-ATLANTIQUE

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Ces travaux concernent :

Eaux Usées

- 2 500 ml de réseau d'assainissement gravitaire
- 880 ml de réseau de refoulement
- 1 poste de refoulement
- 143 branchements d'eaux usées

Eau potable

- 1 500 ml canalisation en Pehd
- 74 branchements d'eau potable

PLAN DU PROJET- Entreprise STURNO

Secteur 1 :S 22 à S26

Secteur 2 :S26 à S39

AOUT : (S31-32-33 non travaillées)

Secteur3 :S38 à S44

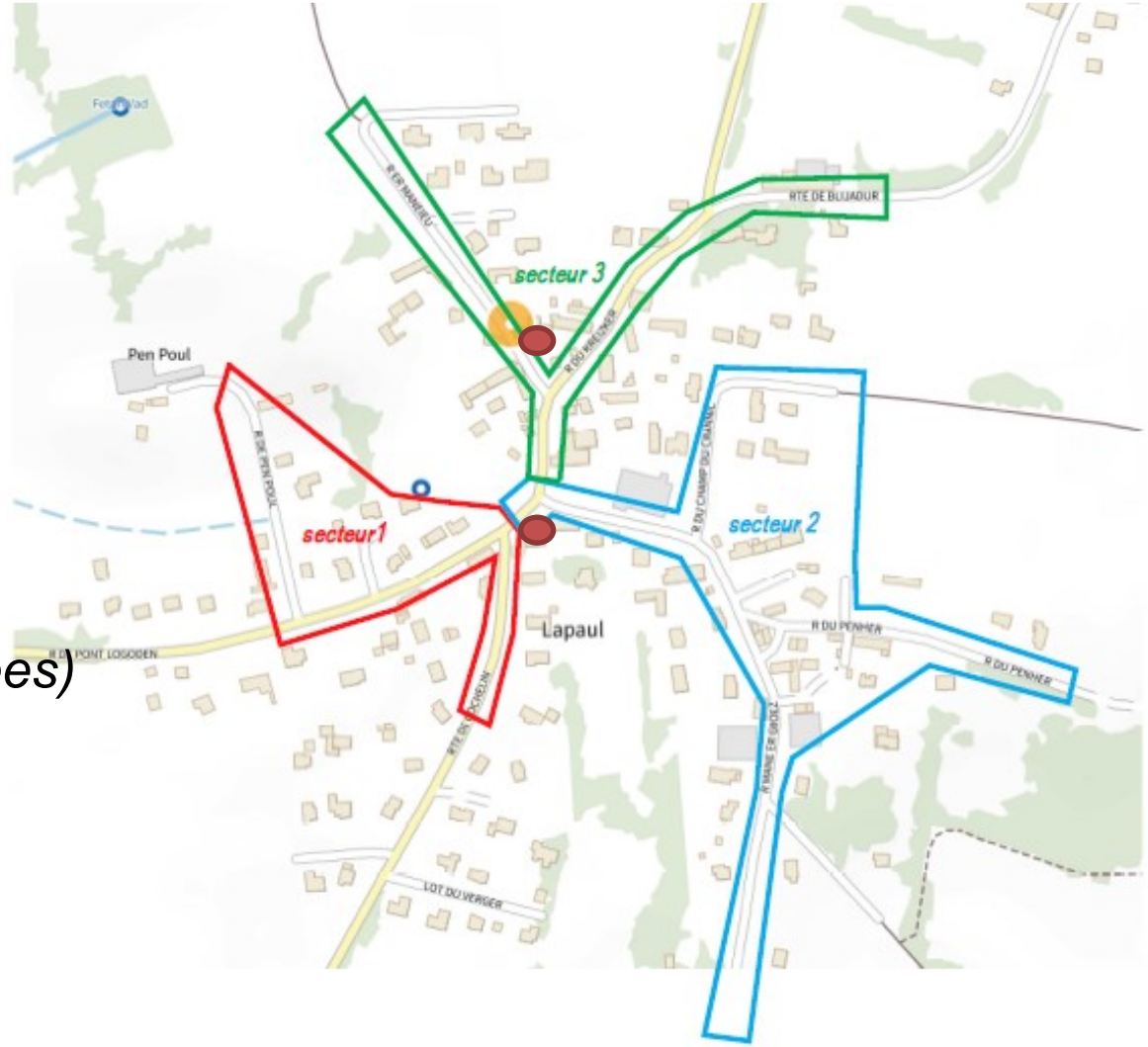

La collecte des déchets évoluera en fonction de l'avancement du chantier

COMMUNAUTÉ AURAY QUIBERON TERRE-ATLANTIQUE

PLAN DU PROJET – Entreprise SOGEA OUEST TP

Secteur 1 :S 28 à S30 puis 34 à41
AOUT : (S31-32-33 non travaillées)

Secteur 2 :S40 à S47
Rue pont logoden +
Pose du poste de refoulement
et de la conduite de refoulement
jusque la station d'épuration

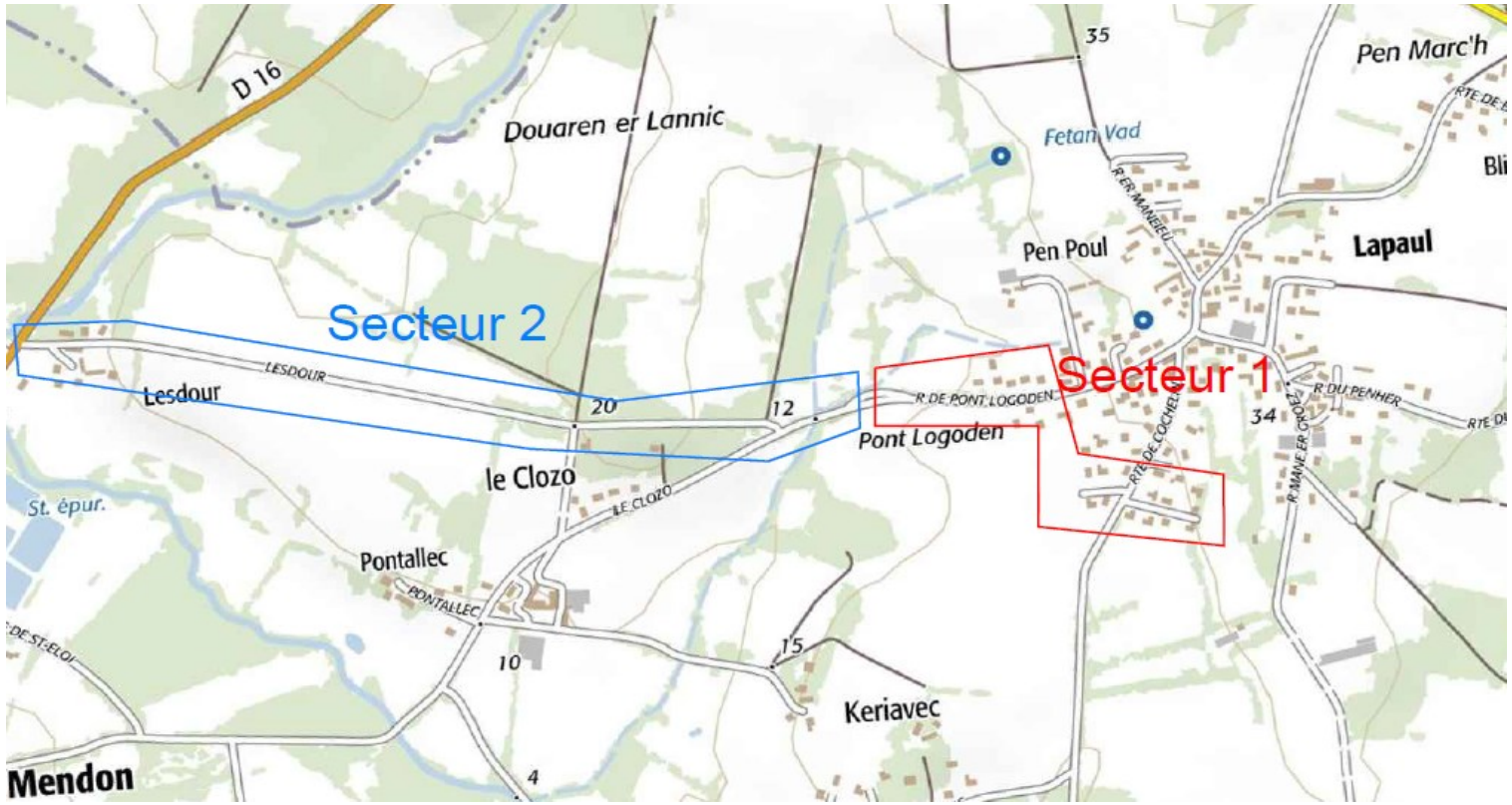

OBJECTIF : répondre à l'engagement de mise en service des ouvrages d'assainissement au 1er janvier 2022

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Depuis le 1er juillet 2012, la PFAC a remplacé la PRE (Participation pour le raccordement à l'Egout) en application de la loi de finances du 14 mars 2012.

Conformément à l'article L 1331-7 du code de la santé publique, la PFAC est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement, sur le fondement de l'article L 1331-1 du code de la santé publique, c'est-à-dire :

- les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public – cas des permis de construire
- les propriétaires d'immeubles préexistants à la construction du réseau – cas des extensions de réseau d'assainissement

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble.

Le montant de cette PFAC a été fixé à 1960 €TTC.

Plan de financement

Dépenses :

Montant prévisionnel des travaux : 1 140 000 € TTC

Recettes :

DSIL (France relance)	228 000 €TTC	20%
PFAC (143 branchements) :	280 280 € TTC	
Autofinancement :	631 720 € TTC	

Organisation des travaux

Planning prévisionnel de l'opération :

Démarrage : 1er juin 2021
Durée des travaux : 7 mois

Le délai de raccordement :

Lors de la mise en service de ce nouveau réseau, un courrier sera adressé indiquant la possibilité de procéder au raccordement des installations en partie privative, dans un délai maximum de 2 ans.

Néanmoins, les nouveaux usagers seront assujettis à la redevance annuelle d'assainissement dès la mise en service du réseau d'assainissement.
Dérogation de 10 ans pour ANC

SCHEMA TYPE DE BRANCHEMENT

LA DEMARCHE

Votre branchement est réalisé conformément au schéma ci-contre.
Il vous faut prendre contact avec l'entrepreneur de votre choix qui réalisera la liaison de vos conduites d'eaux usées à ce branchement.

LES ASPECTS TECHNIQUES

- **LA FOSSE SEPTIQUE SERA DÉBRANCHÉE, VIDÉE, DÉSINFECTÉE ET COMBLÉE.**
- Vérifier la conformité de la plomberie intérieure
  - chaque appareil sanitaire sera muni d'un siphon,
  - une conduite de ventilation évitera les désamorçages de siphon et donc les mauvaises odeurs,
  - par sécurité le service d'assainissement préconise la mise en place d'un siphon PVC principal à proximité de l'habitation,
  - en cas d'installations situées en dessous du niveau de la chaussée des précautions particulières seront prises pour éviter le reflux des eaux (clapet).
- Les broyeurs d'éviers sont interdits.
- Les conduites privées présenteront tous les critères d'étanchéité et suffisamment d'accès pour le contrôle et l'entretien.

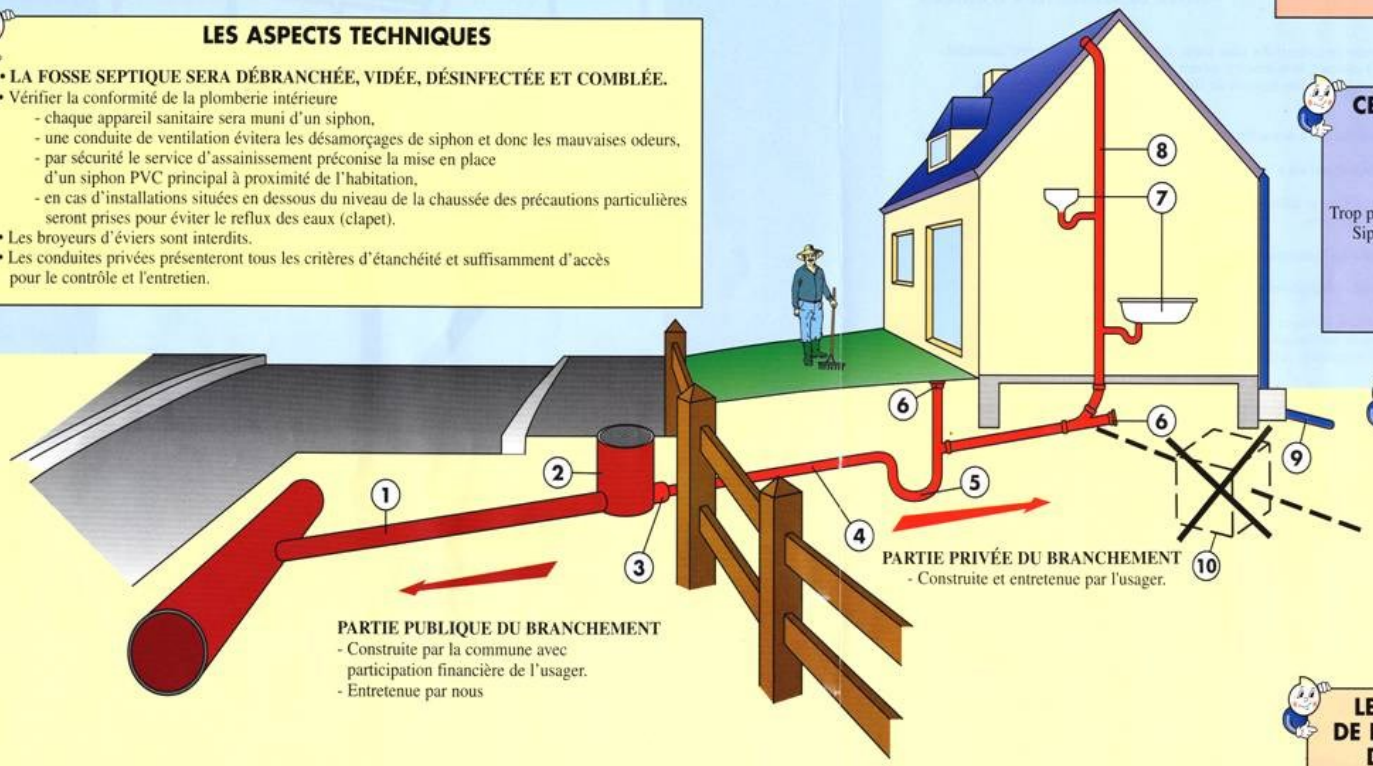

PARTIE PUBLIQUE DU BRANCHEMENT
- Construite par la commune avec participation financière de l'usager.
- Entretenue par nous

PARTIE PRIVÉE DU BRANCHEMENT
- Construite et entretenue par l'usager.

LEGENDE

1 - **Conduite de branchement**
2 - **Boîte de branchement diamètre 125 PVC**
3 - **Manchon de réduction 125/100**
4 - **PVC diamètre 100**
5 - **Siphon diamètre 100**
(préconisé par le service d'assainissement)
6 - **Tampon d'accès hermétique**
7 - **Appareils sanitaires**
8 - **Ventilation indispensable**
(diamètre = diamètre de la chute)
9 - **Evacuation des eaux pluviales**

CE QUE VOUS DEVEZ RACCORDER

Cuisine
Buanderie
Toilettes
Salle de Bain

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS RACCORDER

Gouttière
Drains
Trop plein de puits
Siphon de cour
Vide-cave
→ **Exutoire d'eaux pluviales**
caniveau
Fossé
Puit perdu

ARTISANS COMMERÇANTS INDUSTRIELS

Les raccordements d'eaux non domestiques doivent faire l'objet d'une étude préalable du service d'assainissement.
Des prétraitements peuvent être nécessaires à certaines activités (bacs dégraisseurs pour cantines, boucheries, etc...)

LE BON FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DÉPEND AUSSI DE VOUS.

Les produits toxiques
- HUILE DE VIDANGE - HUILE DE FRITEUSE
- ACIDES - PRODUITS PHARMACEUTIQUES
- PEINTURE - BAINS CHIMIQUES

ne doivent en aucun cas être rejeté au réseau.
Le bon fonctionnement de la station d'épuration passe par une bonne utilisation du réseau de collecte.

(10)
FOSSE SEPTIQUE
FOSSE ÉTANCHE
À supprimer **OBLIGATOIREMENT**

QUIBERON
ATLANTIQUE

Merci pour votre attention